



© FODER 2014

Coordination de l'Observation Indépendante Externe des forêts (RC-OIE)

RAPPORT ANNUEL 2014



© FODER 2014

Elaboré par le Secrétariat de la coordination et validé par les membres à la 9^{ème}
réunion tenue le 10 février 2015

Forêts et Développement Rural

Tel : 00 237 242 00 52 48 | E-mail : oiecameroun@gmail.com | B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

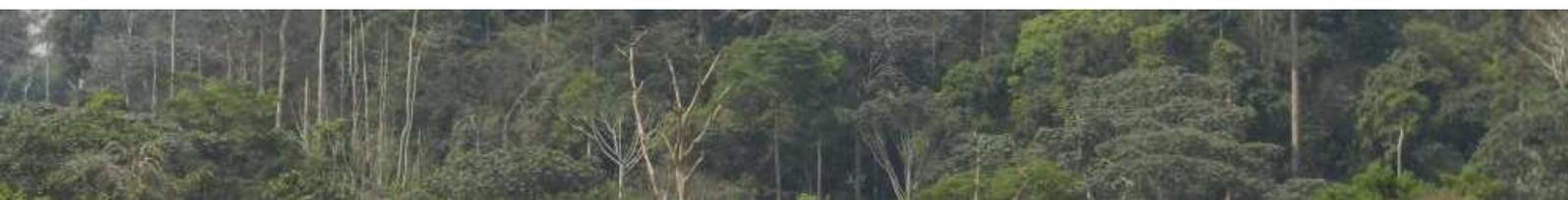


Table des matières

Liste des abréviations	3
Liste des tableaux.....	3
I- Résumé exécutif.....	4
II- Introduction	4
III- Les réunions en 2014	5
IV- Les projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination	7
V- Faits marquants	10
VI- Activités d'OIE menées par les membres en 2014	10
VI-1- Missions d'OIE.....	10
VI-2- Actions de renforcement des capacités des communautés par les OSC de la Coordination de l'OIE	11
VII- Faiblesses de la coordination.....	11
VIII- Principales résolutions / recommandations	12
IX- Les RC-OIE 2014 en images.....	12
X- Conclusion et recommandations aux membres	14
Annexes.....	15
Annexe 1 : Fondement et mode de fonctionnement des RC-OIE.....	15
Annexe 2 : Résultats des discussions de principaux sujets des 3 sessions ordinaires 2014.....	21
Annexe 3 : Matrice de la méthodologie de suivi de la gouvernance forestière	22
Annexe 4 : Description du Système Normalisé d'OIE (SNOIE) - Résumé.....	26
Annexe 5 : Les 11 leçons apprises de l'expérience de l'Observation Externe des Forêts	32
Annexe 6 : Tableau de synthèse des activités d'OIE menées par les membres de la coordination de l'OIE en 2014.....	35
Annexe 7 : Tableau de synthèse des activités de renforcement des capacités par les OSC de la Coordination de l'OIE en 2014	42



Liste des abréviations

AJESH	Ajemalibu Self Help
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement
ASTRADHE	Association pour la Traduction et le Développement Holistique de l'être Humain
CAFER	Centre d'Appui aux Femmes Et aux Ruraux
CAJAD	Centre d'Appui à la Justice et d'Animation pour le Développement
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CODEMA	Comité de Développement du village Mapoubi
CPF	Comité Paysans Forêts
FC	Forêt Communautaire
FCTV	Fondation Camerounaise de a Terre Vivante
FODER	Forêts et Développement Rural
OBC	Organisation à Base Communautaire
OIE	Observation Indépendante Externe
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPEL	Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité
RC-OIE	Réunions de coordination de l'observation indépendante externe
SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SFC	Surveillant Forestier Communautaire
SNOIE	Système National d'OIE normalisée

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des OSC et OBC membres en 2014-----	5
Tableau 2 : Organisations exclues de la coordination et raisons de l'exclusion-----	6
Tableau 3 : Sessions ordinaires et extraordinaires des RC-OIE en 2014 -----	6
Tableau 4 : Projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination-----	8



I- Résumé exécutif

Depuis cinq ans, l'engagement de la société civile dans la protection des forêts et l'application effective de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche s'est caractérisée par un professionnalisme croissant dans la mise de l'observation indépendante externe des activités forestières. Ceci se traduit notamment par une meilleure maîtrise des outils d'observation ainsi que par la crédibilité des informations mise à la disposition des administrations compétentes principalement le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), des partenaires au développement tel que l'Union européenne et du public. La volonté des organisations de la société civile concernées à coordonner leurs interventions a permis de hisser l'OIE au rang des outils pertinents d'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun et en Afrique.

Les réunions de coordination de l'observation indépendante externe (RC-OIE) ont été instaurées en 2011 à l'initiative de FODER suite au constat de l'existence de plusieurs projets d'OIE aux méthodologies différentes, de l'inefficacité de la recherche individuelle de solution aux difficultés pourtant rencontrées dans la réalisation des activités d'OIE notamment l'accès limité aux informations forestières de base, la réception tardive des dénonciations, les longs délais de réaction et l'insuffisance des actions de plaidoyer-lobbying conduites de manière individuelle par les OSC porteurs de projets. L'enjeu principal des RC-OIE réside dans la quête de la crédibilité, de la pertinence et de l'efficacité des interventions ; la recherche de la complémentarité entre les actions des OSC ; l'harmonisation des méthodologies d'intervention et la coordination opérationnelle entre les projets d'OIE.

Au cours de l'année 2014 trois (03) sessions ordinaires de coordination ou RC-OIE se sont tenue suivant le principe de la facilitation rotative défini dans le mode de fonctionnement de la Coordination (voir annexe 1). Trois (03) sessions extraordinaires ont également eu lieu au cours de la même année, afin d'adresser des questions spécifiques d'intérêts générale. Ainsi, Onze (11) sessions de coordination de l'OIE dont huit (08) sessions ordinaires ont été tenue depuis 2011.

II- Introduction

Les réunions de coordination de l'observation indépendante externe sont une la plateforme de réflexion et d'échanges sur la coordination, les perspectives et l'efficacité des activités d'observation indépendante menées par la société civile et les communautés.

Le renforcement mutuel des capacités des membres à travers le partage d'expériences, l'échange des connaissances et l'apprentissage mutuel sur la thématique de l'OIE a continué d'animer les membres tout au long de l'année 2014. Dans le cadre de la dynamique des RC-



OIE, plusieurs sujets ont été abordés, aussi bien en session ordinaire qu'en session extraordinaire.

Les principaux sujets (voir résultats des discussions en annexe 2) qui ont meublés l'ordre du jour des 03 sessions ordinaires tenue en 2014 portaient essentiellement sur :

- ✓ Les principales leçons apprises au cours des quatre dernières années de conduite de l'OIE au Cameroun ; (voir en annexe 5 les 11 leçons de l'OIE extraites du document sur élaboré par CED, commenté par les membres de la coordination de l'OIE)
- ✓ L'extension de l'OIE à d'autres domaines aux enjeux importants tels que la gouvernance forestière, la REDD+, la conversion des forêts et les industries extractives ;
- ✓ Les perspectives post projet OI-FLEG/Agreco-CEW ;
- ✓ L'évolution des projets d'observation indépendante externe des forêts par les OSC membres, la recherche des synergies d'action entre les projets et l'amélioration de la coordination entre les organisations membres ;
- ✓ La mise en place d'un système national d'OIE normalisée (SNOIE). Voir description en annexe 4.

III- Les réunions en 2014

La Coordination de l'OIE comptait en 2014, douze (12) organisations membres dont dix (10) organisations de la société civile, une (01) organisation à base communautaire (OBC) et surveillant forestier communautaire membre (SFC) de la forêt communautaire (FC) CODEVIR du village Djenou ; activement investies dans l'OIE des activités d'exploitation forestière et participant aux réunions de coordination. La liste de ces organisations est consignée dans le tableau 1 ci bas :

Tableau 1 : Liste des OSC et OBC membres en 2014

Abréviations	Significations	Type d'organisation
AJESH	Ajema libu Self Help	OSC – régionale
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement	OSC – locale
ASTRADHE	Association pour la Traduction et le Développement Holistique de l'être Humain	OSC – locale
CAJAD	Centre d'Appui à la Justice et d'Animation pour le	OSC – régionale



Abréviations	Significations	Type d'organisation
	Développement	
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement	OSC – Nationale
CODEMA	Comité de Développement du village Mapubi	OBC
SFC / FC CODEVIR	Surveillant forestier communautaire, membre de la forêt communautaire du village Djenou	Communauté / FC
FCTV	Fondation Camerounaise de a Terre Vivante	OSC – Nationale
FODER	Forêts et Développement Rural	OSC – Nationale
PAPEL	Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité	OSC – locale
SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement	OSC – Nationale
CAFER	Centre d'Appui aux Femmes Et aux Ruraux	OSC – Nationale

Par ailleurs les organisations suivante auparavant membres actifs ne feront plus partie de la coordination pour des raisons diverses. Elles sont reprises dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Organisations exclues de la coordination et raisons de l'exclusion

Abréviations	Significations	Type d'organisation	Raison de l'exclusion
COMINSUD		OSC – locale	3 absences justifiées : Manifestation de leur désir de ne plus participer aux réunions pour manque d'activités d'OIE.
CamEco	Cameroon Ecology	OSC – Nationale	3 absences non justifiées.
GP	Greener Pastures	OSC – locale	3 absences non justifiées.

Suivant le principe de la facilitation rotative RC-OIE ordinaires tenue en 2014 étaient respectivement organisées par AJESH, PAPEL & ASTRADHE et APED, tandis que toutes les RC-OIE extraordinaires étaient organisées par FODER. Le tableau 3 ci après présente les dates, les lieux et responsables de l'organisation des RC-OIE au cours de l'année écoulée, ainsi que le nombre d'organisations représentées aux sessions.

Tableau 3 : Sessions ordinaires et extraordinaires des RC-OIE en 2014



Numéro RC-OIE	Dates	Lieux	Responsables	Effectifs
6 ^{ème} RC-OIE ordi	28 février 2014	Kumba	AJESH	09
1 ^{ère} RC-OIE extra	21 avril 2014	Yaoundé	FODER	10
2 ^{ème} RC-OIE extra	08 mai 2014	Yaoundé	FODER	10
7 ^{ème} RC-OIE ordi	04 juillet 2014	Abong-Mbang	PAPEL & ASTARDHE	09
3 ^{ème} RC-OIE extra	1 ^{er} septembre 2014	Yaoundé	FODER	9
8 ^{ème} RC-OIE ordi	25-26 septembre 2014	Kribi	APED	11
4 ^{ème} RC-OIE extra	29 octobre 2014	Ebolowa	FODER	10

Les questions spécifiques d'intérêt général adressées au cours des sessions extraordinaires étaient les suivants :

1. Les perspectives de l'OIE post troisième phase de l'OI officielle ;
2. La coordination des activités relatives à l'Observation Indépendante Externe et au suivi des impacts, ainsi que le suivi des changements recherchés ;
3. L'identification des indicateurs de gouvernance et le développement d'une méthodologie spécifique de suivi (voir la matrice en annexe 3) ;
4. Le développement du système national d'OIE suivant les conclusions de la 1^{ère} RC-OIE extraordinaire ;
5. La compilation des informations pour mieux documenter les cas d'exploitation forestière supposée illégale à l'intérieur ou autour de trois forêts communautaire et saisir les administrations compétentes de ces cas.

Remerciements : L'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires des RC-OIE a été rendue possible grâce d'une part à la contribution de chacune des OSC hôtes, mais également à travers des projets financés par l'UE et le DFID tels que les projets LFR et EU-CFPR portés respectivement par FERN et par le CIDT de l'Université de Wolverhampton.

IV- Les projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination

Plusieurs projets relatifs à l'OIE ont été clôturés au début de l'année 2014, et alors que d'autres projets tendaient vers leur achèvement, de nouveaux projets financés par différents



mécanismes de l'Union européenne et par le Programme UE FAO FLEGT étaient lancés au cours de la même période. Ces derniers sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Projets d'OIE mis en œuvre en 2014 par les membres de la coordination

Porteurs	Titre du Projet	Durée	Bailleurs	Objectifs visés	Zone d'intervention	Situation
AJESH	Promoting forest governance in the South West Region	12 mois	PASC	Promotion of forest governance in the South West Region	Sud-Ouest	En cours
CED	Projet d'observatoire national des conversions des forêts	18 mois	DUE	Renforcer la crédibilité de l'APV face aux menaces liées aux changements d'utilisation des terres forestières au Cameroun ; Assurer en collaboration avec d'autres parties prenantes le suivi des changements d'utilisation des terres forestières et les risques associés	EST, Sud, Centre, Sud-ouest et littoral	En cours
FODER	Tackling deforestation through linking FLEGT and REDD (LFR)	36 mois	EU	Diminuer les émissions par la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et gouvernance forestière améliorée	Cameroun, République du Congo, Ghana,	En cours
CAJAD-FODER	Evaluation participative des impacts de l'APV-FLEGT au Cameroun (EPI-FLEGT)	18 mois	DUE	Améliorer la compréhension et l'analyse des effets de l'APV et disséminer les informations aux parties prenantes, notamment les organisations de la	Sud-Ouest, littoral, Est	En cours



Porteurs	Titre du Projet	Durée	Bailleurs	Objectifs visées	Zone d'intervention	Situation
				société civile, y compris les médias, et les communautés locales et autochtones		
CAFER	Mise en place et expérimentation d'un système locale de suivi des activités forestières dans l'arrondissement de NGAMBETIKAR	30 mois	DUE	Mettre en place un mécanisme de suivi des activités d'exploitation forestière	NGAMBE TIKAR, région du Centre	Clôturé
FODER & SAILD	Mise en place d'un système national d'OIE normalisé (OE-FLEGT 2)	10 mois	UE FAO FLEGT (DFID)	Contribuer à la gestion transparente des ressources forestières à travers la mise en place d'un système national d'observation indépendante externe normalisée (SNOIE)	Centre, Sud, Est, Littoral, Sud-Ouest	En cours
CED	Analyser les défis de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun	18 mois	UE FAO FLEGT	Contribuer à l'amélioration du control forestier, notamment le volet social du contrôle forestier	Sud Est (Moloundou, Yokadouma), Sud (Akoum, Efoulan et Maan)	En cours
FODER	Stenghtening African Forest Governance (SAFG)	48 mois	EU	Renforcer les capacités et accompagner les OSC et les communautés dans leurs activités d'OIE	Cameroun, RDC, Libéria, Ghana	En voie de clôture



V- Faits marquants

Plusieurs faits ont marqués la dynamique des RC-OIE au cours de l'exercice 2014. Il s'agit notamment de :

- ▶ La création d'une page facebook et d'une adresse mail :
 - Nom adopté pour la page facebook : **Coordination OIE**
 - Pour l'adresse électronique : **oiecameroun@gmail.com**
- ▶ La mutation des RC-OIE en Coordination de l'OIE et la mise en place d'un secrétariat dont FODER a été chargé au cours de la 7^{ème} session ;
- ▶ Elaboration d'une fiche de suivi des recommandations formulées lors des sessions ;
- ▶ La forte mobilisation régulière des organisations membres à travers les sessions ordinaires et extraordinaires ;
- ▶ L'exploration de nouveaux domaines d'observation ou de suivi indépendants (indicateurs de gouvernance, conversion des forêts, exploitation minière, impacts de l'APV) ;
- ▶ Un site web pour l'OIE en construction par FODER.

VI-Activités d'OIE menées par les membres en 2014

Les actions d'OIE menées par les OSC au cours de l'année 2014 concernent notamment les missions d'OIE sur le terrain, les actions de renforcement de capacités des communautés sur l'OIE. Les OSC concernées par ces actions sont : FODER, ASTRADHE, PAPEL, ASD, APED. Des actions de lobbying utilisant les données de l'OIE sont envisagées pour 2015 notamment à travers le projet OE-FLEGT 2 mis en œuvre par FODER et SAILD.

VI-1- Missions d'OIE

Plusieurs missions d'OIE ont été conduites sur le terrain soit individuellement (OSC), soit conjointement avec l'administration en charge des forêts, une OSC et / ou des membres de communautés. Les détails¹ de neuf (09) missions d'OIE sont consignés dans le tableau de synthèse des activités d'OIE menées par les membres de la coordination (voir annexe 6). De ce tableau de synthèse, il ressort entre autre que:

- Les faits régulièrement observés sont: l'exploitation hors limite et /ou dans le domaine forestier national, l'abandon de billes de bois, le non marquage de souches, le non

¹ Localités; Objet de l'OIE; le nom de la société exploitante; quelques coordonnées GPS et photos des faits observés sur le terrain; ainsi que les principales difficultés rencontrées.



respect des normes d'intervention en milieu forestier, abattage de bois dans l'espace des forêts communautaires.

- Les difficultés majeures rencontrées au cours de ces missions sont: le manque de collaboration de certaines communautés, le mauvais état des infrastructures routières, insuffisance de moyens financiers et matériels pour les activités d'OIE.
- Les communautés riveraines des forêts sont la principale source d'information ayant déclenchée les missions d'OIE sur le terrain.
- La plus part des missions d'OIE sont effectuées conjointement.

VI-2- Actions de renforcement des capacités des communautés par les OSC de la Coordination de l'OIE

Au total quatre (04) sessions de renforcement des capacités des communautés par certains membres de la coordination (ASD, FODER, PAPEL), ont eu lieu durant l'année 2015. Les cibles de ces sessions sont notamment les membres des Comités Villageois Riverains ; les membres de Comité Communal, de Comités Paysans Forêts (CPF) et les surveillants communautaires. Les détails de ces sessions sont repris en annexe 7, dans le tableau de synthèse des activités de renforcement des capacités par les OSC de la Coordination de l'OIE en 2014.

VII- Faiblesses de la coordination

Au regard de ces missions, les RC-OIE ont quelques faiblesses ; à savoir :

- L'absence de formation ou recyclage à l'OIE ;
- Le fait que la majorité des organisations membres n'aient pas de financement propre pour mener des activités d'OIE ;
- La faible coordination pendant la conception des projets par certains membres avec un risque de duplication des actions ;
- L'absence de note de position, de conférence de presse ou de rapport d'analyse ;
- L'absence d'un dépliant des RC-OIE ;
- L'insuffisance de la production des rapports des réunions par les responsables²

² Selon le mode de fonctionnement le responsable de l'accueil de la RC-OIE et son prédécesseur sont chargés de produire et de partager le rapport de la séance que les autres membres enrichissent.



VIII- Principales résolutions / recommandations

Plusieurs résolutions et recommandations ont été formulées au cours de l'année 2014 et quelques unes prises au choix sont présentés ci-après :

- La société civile doit contribuer à l'amélioration du mandat de l'OIF à travers la participation à l'élaboration des TDRS de l'OIF ;
- La société civile reste dans l'OIE et collaboration avec l'OIF et la BNC ;
- Les fonds pour l'observation indépendante doivent être répartis entre l'OIF et la société civile pour atteindre de meilleurs résultats ;
- Étendre l'OIE à d'autres domaines tels que la gouvernance forestière, la REDD+, la conversion des forêts et les industries extractives ;
- Suggestion de l'insertion dans le plan d'action du MINFOF 2015 une action d'inventaire et de délimitation ou de matérialisation des limites des FC par le MINFOF ;
- Les RC-OIE deviennent la Coordination de l'OIE et FODER assure le secrétariat de cette coordination. Le rôle du Secrétariat est : d'assurer le suivi des résolutions/recommandations notamment en relançant les organisations membres sur les recommandations dont elles sont responsables ; d'informer les organisations sur l'évolution de leur participation ; veiller à l'organisation des réunions en assistant les hôtes dans la préparation etc.

IX- Les RC-OIE 2014 en images

© FODER 2014



Photo de groupe de la 6^{ème} RC-OIE à Kumba et passage du témoin d'AJESH à PAPEL



Photo de groupe de la 7^{ème} RC-OIE à Kumba et passage du témoin de PAPEL à APED



Photo de groupe de la 8^{ème} RC-OIE à Kribi et passage du témoin d'APED à SAILD



Quelques séances de discussions





Quelques séances de discussions

X- Conclusion et recommandations aux membres

Les RC-OIE ont constituées en l'an 2014 comme prévu, un cadre de renforcement mutuel et d'échanges sur les questions de l'heure, notamment dans un contexte où l'OI officiel n'est plus. Les échanges durant ces réunions concourent à renforcer la crédibilité, la pertinence et l'efficacité, la complémentarité et non la compétition entre les actions, l'harmonisation des méthodologies et la coordination opérationnelle des projets financés sur le processus FLEGT en particulier ceux relatifs à l'OIE.

Cependant cette cohésion doit être renforcée en mettant sur pied des stratégies pour combattre les faiblesses des RC-OIE. Il faut noter que sur 3 sessions ordinaires deux (02) rapports³ a été élaboré par les responsables de l'accueil.

Les recommandations formulées aux membres de la coordination à la fin de ce rapport sont :

- Plus de solidarité et franche coordination ;
- Plus de d'engagement dans l'élaboration et la diffusion des rapports de sessions ;
- L'organisation annuelle d'évènements de renforcement des capacités, de communications publiques ;
- L'élaboration et la publication d'analyse et de note de position sur l'OIE ou d'un bulletin sur les cas observés ;
- La précision des modalités d'adhésion ;
- La recherche collective des fonds ; inviter les bailleurs à continuer à financer l'OIE en soutenant les projets collectifs présentés par les membres.

³ Rapport de la 6^{ème} et 7^{ème} RC-OIE respectivement à Kumba par AJESH et à Abong Mbang par PAPEL



Annexes

Annexe 1 : Fondement et mode de fonctionnement des RC-OIE⁴

1. Origine des réunions de coordination de l'OIE (RC-OIE)

La coordination de l'OIE tire son origine de plusieurs constats, notamment de l'existence de :

- Plusieurs projets d'OIE financés par l'Union européenne (FODER, CED, CAFER, FCTV) ;
- Deux projets d'OI-Formel impliquant la société civile (Agrego-CEW, REM-FM) ;
- Forte ressemblance des projets, mais chacun ayant sa méthodologie de mise en œuvre ;
- Plusieurs appellations (OIE, OI-L, OI-SCC) ;
- Des moyens insuffisants pour tout faire ;
- De nombreux blocages aux activités d'OIE.

D'où un véritable besoin de coordination des activités et d'harmonisation méthodologique pour renforcer la crédibilité et l'efficacité de l'OIE

2. Enjeux

Les enjeux d'une telle coordination sont la crédibilité, la pertinence et l'efficacité, la complémentarité et non la compétition entre les actions, l'harmonisation des méthodologies et la coordination opérationnelle des projets financés sur le FLEGT en particulier ceux relatifs à l'OIE.

3. Notre vision

Une société dans laquelle la gestion des ressources naturelles contribue effectivement au développement durable à travers une observation indépendante de qualité et une participation citoyenne responsable.

4. Nos valeurs

L'engagement volontaire, la responsabilité, le professionnalisme, l'intégrité, la solidarité.

5. Objectifs de la coordination de l'OIE

- 5.1. Mettre les projets d'OIE en synergie et coordonner les interventions ;
- 5.2. Renforcer les capacités des membres à travers le partage d'expérience, l'échange des connaissances et l'apprentissage mutuel sur la thématique de l'OIE;

⁴ La 1^{ère} version a été convenue par les membres à Limbé lors de la RC-OIE du 06 au 07 septembre 2013.



- 5.3. Développer, appliquer et mettre à jour une méthodologie harmonisée d'OIE et un système d'assurance qualité ;
- 5.4. Discuter des difficultés rencontrées et chercher ensemble des solutions appropriées;
- 5.5. Développer des actions communes et/ou complémentaires ;
- 5.6. Mettre progressivement en place un réseau d'OIE.

En résumé, **Constituer avec les OSC actives sur l'OIE, un véritable réseau d'amélioration de la gouvernance basé sur des informations fiables et crédibles.**

6. Organisation et mode de fonctionnement

6.1. Adhésion et qualité des membres

- 6.1.1. L'adhésion est libre et volontaire ;
- 6.1.2. Seules les organisations et communautés actives ou souhaitant vivement développer des activités d'OIE participent aux réunions en qualité de membres ;
- 6.1.3. Les bailleurs de fonds et partenaires techniques des membres peuvent participer de manière ponctuelle et en qualité d'observateurs s'ils appuient des projets/activités d'OIE ;
- 6.1.4. Toute organisation désirant être membre de la coordination de l'OIE devra suivre la procédure d'adhésion.

6.2. Procédure d'adhésion

Les organisations désirant être membre de la coordination de l'OIE devront suivre la procédure d'adhésion suivante :

- a. Demande d'adhésion et fiche⁵ de renseignement dûment remplie par la structure aspirante adressées au secrétariat technique de la coordination de l'OIE (STC-OIE).
- b. Transmission du dossier au STC-OIE à travers l'adresse mail **oiecameroun@gmail.com**.
- c. L'examen du dossier sera axé sur les activités de l'organisation aspirante en lien avec l'OIE, son statut juridique et sa motivation. Une grille d'évaluation sera remplie à cet effet.
- d. Invitation de l'organisation aspirante à participer à la prochaine RC-OIE afin de se présenter et de confirmer personnellement sa motivation d'adhérer à la coordination de l'OIE.

⁵ Modèle de fiche de renseignement et grille d'évaluation à développer par le secrétariat technique de la coordination



NB : la personne envoyée pour représenter l'organisation aspirante devra être la mieux indiquée pour défendre la motivation de l'OSC.

- e. Décision des membres de la coordination sur l'adhésion ou non de l'organisation aspirante.

En cas s'avis favorable des membres :

- f. Confirmation de l'adhésion de l'organisation aspirante de son adhésion.
- g. Confirmation par le STC-OIE de l'adhésion de l'organisation aspirante.

6.3. Organisation et structuration

- 1) Il n'y a pas de forme de hiérarchie : tous les membres (organisations, communautés) sont au même pied d'égalité ;
- 2) Un secrétariat technique assurera la permanence entre les RC-OIE ;
- 3) L'organisation qui assure le secrétariat technique de la coordination est désignée en Assemblée Générale (AG) ;
- 4) La modération, la facilitation et le secrétariat de l'AG sont assurées par l'organisation hôte avec l'appui de l'hôte de la précédente AG ;
- 5) L'organisation des RC-OIE est souple.

6.4. Fonctionnement

- 1) Les RC-OIE deviennent Coordination OIE;
- 2) Les RC sont organisées d'une manière rotative par les membres ;
- 3) Les RC se tiennent périodiquement (tous les 04 mois) ou au besoin et sur proposition d'un membre (session extraordinaire) ;
- 4) L'hôte propose aux autres les TDR et le programme ;
- 5) Les dates, lieux et hôtes de quatre (04) réunions sont choisis au cours de la première réunion de l'année et de concert avec tous les membres ;
- 6) Les RC se tiennent de préférence sur une journée, mais peuvent être prolongées sur avis des membres ;
- 7) La facilitation de la dynamique entre deux RC est assurée par l'hôte de la future réunion avec l'appui de l'hôte de la RC précédente et du secrétariat technique ;
- 8) Les membres veillent à la continuité dans leur représentation et au respect de leurs engagements (responsabilité) ;
- 9) Il n'y a pas de quorum pour la tenue des réunions de coordination;
- 10) Le mode de fonctionnement est mis à jour à la première RC de chaque année.



6.5. Financement

- 1) Les RC sont financées par les membres
- 2) L'hôte d'une RC prend en charge l'organisation logistique de la réunion (matériels, salle, pause café et déjeuner) en fonction de ses moyens ;
- 3) Chaque membre prend en charge les coûts liés à sa participation ;
- 4) Les membres s'entraident solidairement et volontairement pour assurer leur participation aux réunions et la bonne organisation de celles-ci.

6.6. Communication

- 1) Les membres communiquent de manière transparente tant sur les financements utilisés (notamment leurs sources) que sur les difficultés rencontrées dans le respect des engagements pris envers les autres membres ;
- 2) Les membres entretiennent réciproquement une communication active et appropriée entre les RC (notamment dans la préparation des réunions et dans la mise en œuvre de leurs activités d'OIE).
 - a. Pour la communication dans la préparation des réunions, les membres utilisent au moins deux moyens de communication (e-mails et appels téléphones) ;
 - b. Le silence ou la non objection vaut l'acceptation ;
 - c. La communication des informations relatives aux projets, à l'OIE et aux thématiques y relatives se font de préférence par e-mails.
- 3) La liste de contact des membres est mise à jour à chaque réunion à l'initiative de l'hôte ;
- 4) Le rapport d'une RC est rédigé par l'hôte de la RC concernée et diffusé à tous les autres membres dans un délai d'un (01) mois ;
- 5) Le rapport est diffusé à tous les membres qui en prennent connaissance et en informent leurs représentants ;
- 6) Les membres utilisent librement les versions finales des rapports et ont la responsabilité d'en faire large diffusion lorsqu'ils ne sont couverts d'aucune confidentialité ;
- 7) La diffusion des rapports ou notes couverts de confidentialité se fait sur autorisation des autres membres.

6.7. Sanctions

1) Typologie des infractions

Les sanctions prévues sont de types moraux en fonctions du type d'infractions. (Voir tableau ci bas)



Tableau : Typologie des infractions et sanctions y afférentes

Infractions	Sanctions
<p>1. Absences non justifiées d'un membre au cours de la même année ;</p> <p>2. Absences non justifiées au cours de la même année définitive des RC-OIE ;</p>	<p>Avertissement</p> <p>Exclusion</p>
<p>3. Non-respect des délais de diffusion du rapport aux membres après la réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel de diffusion du rapport par le secrétariat technique deux semaines après la réunion ; • Rappel à l'échéance d'un mois après la réunion (voir alinéa 6.6-4) 	<p>Avertissement deux mois après la réunion</p>
<p>4. Non-respect des valeurs éthiques et de la déontologie professionnelle (fausse déclaration, non-respect des engagements pris, Non-respect du mode de fonctionnement, etc.)</p>	<p>Suspension</p>
<p>5. Atteinte à la visibilité du groupe par le non affichage de la banderole pendant les RC.</p>	<p>Avertissement</p>

NB. Il est à noter que 2 avertissements conduisent à une suspension et des suspensions consécutives conduisent à une exclusion.

7. Visibilité

Afin de contribuer à la visibilité de la coordination de l'OIE, les dispositions suivantes doivent être observées :

- 1) Affichage permanent de la banderole des RC-OIE dans la salle de réunion ;
- 2) Cette dernière devra être visible sur les photos de la séance ;
- 3) La banderole doit être transmise solennellement à l'organisation hôte de la prochaine réunion ;
- 4) La banderole peut être modifiée ou changée en cas de besoin sur avis des membres ;
- 5) Les rapports des RC et d'OIE des OSC membres et non couvert de confidentialités peuvent être publiés sur le site de l'OIE ;
- 6) Les rapports doivent contribuer à la visibilité du groupe et les logos des organisations doivent être mis à la disponibilité du secrétariat technique ;
- 7) Les logos des membres à valoriser.



Logos des membres actuels



Association pour la Traduction, l'Alphabétisation
et le Développement Holistique de l'Être Humain
Email: astradhe.cameroun@yahoo.fr
Tél: 237 96244976/237 76469422



Membres n'ayant pas encore de logo : CODEMA (Comité de Développement de Mapubi),
Communauté de Djenou



Annexe 2 : Résultats des discussions de principaux sujets des 3 sessions ordinaires 2014

Principaux sujets discutés	Résultats des discussions (conclusions / recommandations)
Les principales leçons apprises au cours des quatre dernières années de conduite de l'OIE au Cameroun	<p>La relecture du document rédigé par le CED a abouti à la proposition des orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduire le document par une présentation de l'expérience d'OI par la société civile et les communautés (points positifs, difficultés, apprentissages – outils, besoins d'amélioration de l'OIE) ; - Dépasser le cadre du document de position pour en faire un document capitalisation d'expérience et de publicité sur l'OIE, modèle d'OIE (formuler des recommandations en rapport avec l'expérience, documenter l'expérience de l'OIE, son importance dans la mise en œuvre efficace des processus internationaux d'amélioration de la gouvernance forestière que sont FLEGT, RBUE, REDD+, etc.) ; - Rédiger une note de position sur la base de la capitalisation de l'expérience d'OIE et prendre position par rapport à l'OI ; - Planifier l'élaboration du document de capitalisation de l'expérience d'OIE (élaboration de la table des matières (liste des organisations, financements, outils, activités et résultats, fondements juridiques de l'OIE, OIF constats et recommandation, OIE-constats et recommandations), définition des rôles et de délais de réalisation (pré collecte des données), Consolidation et publication
L'extension de l'OIE à d'autres domaines tels que la gouvernance forestière, la REDD+, la conversion des forêts et les industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer des textes et législations sur les mines, la REDD, le foncier, etc. les éléments pour nourrir l'OIE. - Développer au préalable les outils pour la mise en œuvre des nouvelles formes d'OIE (les infractions ou les violations étant différentes) ; - L'on pourrait pour la REDD faire le suivi des sauvegardes sociales, informer, sensibiliser et former les communautés et des OSC sur la REDD+, cartographier les projets et des droits affectés ou influencés par la REDD+ ; - Organiser une réunion d'approfondissent de la réflexion avec les membres de la RC-OIE ; - Observer et documenter les cas de non-respect des dispositions du R-PP ou de la convention de Cancun. - Commencer à documenter les cas de non-respect de la législation minière
Les perspectives post projet OI-FLEG/Agreco-CEW	<ul style="list-style-type: none"> - La société civile doit contribuer à l'amélioration du mandat de l'OIF à travers la participation à l'élaboration des TDRS de l'OIF ; - La société civile reste dans l'OIE et collaboration avec l'OIF et la BNC ; - Les fonds pour l'observation indépendante doivent être répartis entre l'OIF et la société civile pour atteindre de meilleurs résultats.
L'évolution des projets d'observation indépendante externe des forêts par les OSC membres, la recherche des synergies d'action entre les projets et l'amélioration de la coordination entre les organisations membres	<p>Les échanges ont permis d'une part de partager l'information sur l'état d'avancement des projets d'OIE en cours d'exécution, les projets en attentes de financements et de réfléchir sur la meilleure stratégie de collaboration entre les OSC intervenant dans l'OIE. D'autre part d'échanger sur les perspectives d'avenir dans le but d'améliorer l'efficacité et l'impact des activités d'OIE par les organisations de la société civile et les communautés.</p>
La mise en place d'un système national d'OIE normalisée (SNOIE).	<p>Les discussions et le travail mené dans le cadre du projet ont permis d'élaborer un document décrivant le système national d'observation indépendante externe (Voir description en annexe 3)</p>



Annexe 3 : Matrice de la méthodologie de suivi de la gouvernance forestière

Le tableau ci après présente les thèmes retenus pour le Cameroun ainsi que la méthodologie de suivi de chacun des indicateurs choisis. Il prend en compte les informations obtenues lors des trois missions de terrain (collecte des informations de référence et test de la méthodologie de l'indicateur 2.4 ainsi que celles issues de recherche documentaire et de la consultation des OSC⁶ dans le cadre de la coordination de l'observation indépendante externe (OIE).

Thème 1:	Accès à l'information			
Indicateurs	Méthodologies			
	Recherches au bureau	Dialogues multi-acteurs	Entretiens semi-structurés	Observation directe
<i>Pour tous les indicateurs</i>	1. Analyser des textes les informations sur les obligations sociales contenues dans les cahiers des charges, et partage des bénéfices des revenus destinés aux communautés, des entreprises forestières, des concessions foncières et des porteurs de projet REDD+			
1.1 Accès des communautés concernées aux informations sur le processus et les projets REDD+	1. Construire une carte de la transparence pour REDD+ en s'inspirant de l'Annexe VII de l'APV-FLEGT et de la méthodologie utilisée dans le projet "Making the Forest	3. Utiliser au moins 05 groupes de discussion constitués d'hommes de femmes et de jeunes dans chaque zone de projet REDD+ en vue de compléter la carte de	4. Conduire des entretiens semi-structurés avec au moins 40 autorités locales (leaders traditionnels, représentants locaux de l'administration forestière,	NA

⁶ Organisations de la société civile



Thème 1:		Accès à l'information			
Indicateurs	Méthodologies				
	Recherches au bureau	Dialogues multi-acteurs	Entretiens semi-structurés	Observation directe	
	<p>Sector Transparent".</p> <p>2. Identifier tous les projets REDD+ de la zone d'intervention du projet et rechercher tous les canaux publics pour accéder aux documents relatifs aux projets REDD+</p>	<p>transparence</p> <p>4. Organiser un atelier national sur la transparence dans le processus REDD+ et deux initiatives REDD+ avec un échantillon des principaux acteurs nationaux du processus</p>	<p>de l'environnement ainsi que les élus locaux)</p>		
1.2 Accès des communautés concernées aux informations sur les cahiers de charge sociales	<p>1. Rechercher sur les sites web du MINFOF, du MINEPDED, FCPF et dans les documents les informations sur les obligations sociales contenues dans les cahiers des charges des entreprises forestières, des concessions foncières et des porteurs de projet REDD+</p>	<p>2. Organiser au une réunion multi acteurs au niveau national en vue de compléter les informations issues des recherches de bureau et entretien de terrain</p>	<p>3. Entretiens semi-structurés avec les représentants de l'administration forestière (aux niveaux local et central) ainsi que les bureaux des Comités Paysans-forêts (CPF) sur l'accès aux informations des cahiers de charges</p>	<p>4. Observation des supports officiels d'information dans les communautés de la zone d'intervention du projet</p>	
1.3 Accès à des communautés concernées aux informations sur le partage des bénéfices		<p>1. Utiliser environ 15 groupes de discussions d'environ 5 personnes chacun dans la zone du projet pour apprécier l'accès des communautés aux informations sur les revenus qui leurs sont destinés</p>		<p>2. Observer et documenter les canaux d'information des communautés sur les montant, la répartition et la gestion des revenus qui leurs sont destinés.</p>	
1.4 Accès des communautés concernées aux informations	<p>1. Identifier les concessions foncières dans la zone</p>	NA	<p>2. Conduire des entretiens semi-structurés avec au</p>	<p>3. Réaliser deux études de cas de l'accès aux informations</p>	



Thème 1:		Accès à l'information			
Indicateurs	Méthodologies				
	Recherches au bureau	Dialogues multi-acteurs	Entretiens semi-structurés	Observation directe	
<i>sur le foncier</i>	d'intervention du projet		moins cinq (05) responsables de l'administration foncière au niveau local et national pour compléter l'étude de cas	foncières des communautés affectés par les projets ayant un impact sur leurs droits fonciers	

Thème 2:		Partage des bénéfices			
Indicateurs	Méthodologies				
	Recherche au bureau	Dialogues multi-acteurs	Entretiens semi-structurés	Recherche de terrain	
2.1 Participation des communautés dans les négociations, la réalisation et le suivi des clauses sociales des cahiers de charges	<ol style="list-style-type: none"> Collecter des cahiers de charges and management plans d'au moins six projets d'exploitation forestière et REDD+ dans la zone du projet⁷ Confronter le contenu des cahiers de charge avec les exigences légales* 	<ol style="list-style-type: none"> Utiliser environ 15 groupes de discussions d'environ 5 personnes chacun dans la zone du projet pour apprécier l'implication des communautés dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi des obligations sociales et comparer l'impact négatifs de l'exploitation forestière par rapport aux compensations offertes dans les clauses sociales 	<ol style="list-style-type: none"> Conduire des entretiens semi-structurés avec au moins cinq (05) responsables des administrations forestière et territoriale au niveau local et national sur la participation des communautés dans la négociation des cahiers de charges 	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser environ 15 missions d'observation de la réalisation du contenu des cahiers de charges sociales 	

⁷ compte tenu des difficultés rencontrées dans la collecte des cahiers de charges, nous envisageons d'engager un consultant pour réaliser ce travail



Thème 2:	Partage des bénéfices			
Indicateurs	Méthodologies			
	Recherche au bureau	Dialogues multi-acteurs	Entretiens semi-structurés	Recherche de terrain
2.2 Conformité des cahiers de charges sociales aux exigences légales et contractuelles	1. Identifier des titres actifs, Collecter et analyser des cahiers des charges et plans d'aménagement des entreprises de la zone d'intervention du projet;	NA	NA	2. Réaliser environ 06 missions d'observation de la conformité des réalisations aux obligations légales et contractuelles des cahiers de charges
2.3 Gestion des revenus destinés aux communautés	1. Rechercher sur internet les informations relatives à la répartition et à la gestion des revenus	2. Utiliser environ 15 groupes de discussions dans la zone du projet pour comprendre les rôles et responsabilités des membres de la communauté ainsi que plus grande transparence, responsabilité et participation communautés dans la gestion et le suivi des revenus	3. Conduire des entretiens semi-structurés avec au moins cinq (05) responsables des administrations foncière, des finances, de la justice, des forêts et territoriale sur la gestion des revenus destinés aux communautés	4. Réaliser environ 06 missions d'observation de la gestion des revenus destinés aux communautés
2.4 Suivi du respect des obligations sociales des entreprises forestières	1. Collecter et analyser les sommiers des infractions forestières de 2012 à 2014 ainsi que d'autres documents pour déterminer le niveau de prise en compte des obligations sociales dans le contrôle forestier. 2. identifier dans les cahiers de charges, les procès verbaux des réunions d'information et les plans d'aménagement les obligations et responsabilités sociales des entreprises exploitantes, la liste des communautés riveraines	5. Organiser au moins une réunion multi acteurs par zone d'intervention du projet pour échanger sur la contribution et l'impact de l'exploitation forestière sur l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement local	3. Conduire des entretiens semi-structurés avec au moins deux (02) responsables de chacune des administrations suivante au niveau local et central (Ministère des forêts et Ministère du travail); les membres d'au moins trois communautés riveraines par titre; Au moins deux ouvriers par entreprise forestière; au moins un responsable de l'entreprise forestière exploitante	4. Procéder à l'observation directe et la collecte des preuves de réalisation

Annexe 4 : Description du Système Normalisé d'OIE (SNOIE) - Résumé

1. C'est quoi le SNOIE ?

Le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) regroupe un certain nombre d'organisations de la société civile qui mène les activités d'observation indépendante externe des forêts suivant un ensemble d'exigences calquées sur la norme qualité ISO 9001 :2008. Ces activités d'observation indépendante externe des forêts consistent à collecter des données sur les activités forestières potentiellement illégales et à les transmettre aux autorités compétentes dans le but d'améliorer l'efficacité des opérations de contrôle forestier.

2. Pourquoi le SNOIE ?

Le SNOIE est une réponse à plusieurs problèmes observés dans la conduite de l'observation indépendante externe au Cameroun et de la perception qu'ont différents acteurs de l'OIE:

- Différences dans la méthodologie suivant les organisations ;
- Cumule des responsabilités par une seule organisation ;
- Rapports parfois conflictuels entre les observateurs et les administrations compétentes ;
- Processus très long et coûteux ;
- Etc.

3. Avantages du SNOIE

Le système Normalisé d'Observation Indépendante Externe est bâti sur le socle d'un système client fournisseur avec pour client tous les utilisateurs des produits du système que sont en premier les administrations compétentes et toutes les autres parties prenantes à la gestion des forêts. L'avantage réside donc au niveau de la satisfaction des clients du système. Ce qui garantit une meilleure collaboration avec les administrations compétentes et les autres acteurs du secteur forestier. Ce système prend en compte toutes les attentes des parties prenantes et de ce fait constitue un avantage pour chacun pour la préservation de ses intérêts ou dans l'exercice de ses responsabilités. Le tableau ci-dessous récapitule les avantages que peuvent tirer les différentes parties prenantes à la gestion des forêts dans un tel système.

Parties prenantes	Avantages
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Informations fiables et crédibles ; • Meilleure orientation des activités de contrôle; • Meilleure application des réglementations; • Amélioration de la gestion des ressources naturelles ; • Information rapide des actes délictueux ayant lieu dans les communautés les plus éloignées; • Collaboration utile avec la société civile; • Plus forte participation de la société civile et des citoyens; • Meilleure image (transparence); • Etc.
Communauté Locales et	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits ; • Préservation des ressources;



Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur bénéfice / gain partagé.
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur respect de la réglementation ; • Amélioration de l'image des entreprises et des produits.
Partenaires Techniques et Financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Informations objectives, cohérentes et pertinentes ; • Partenaires locaux plus crédibles ; • Meilleure gouvernance (participation, transparence, etc.); • Plus grande considération (confiance).

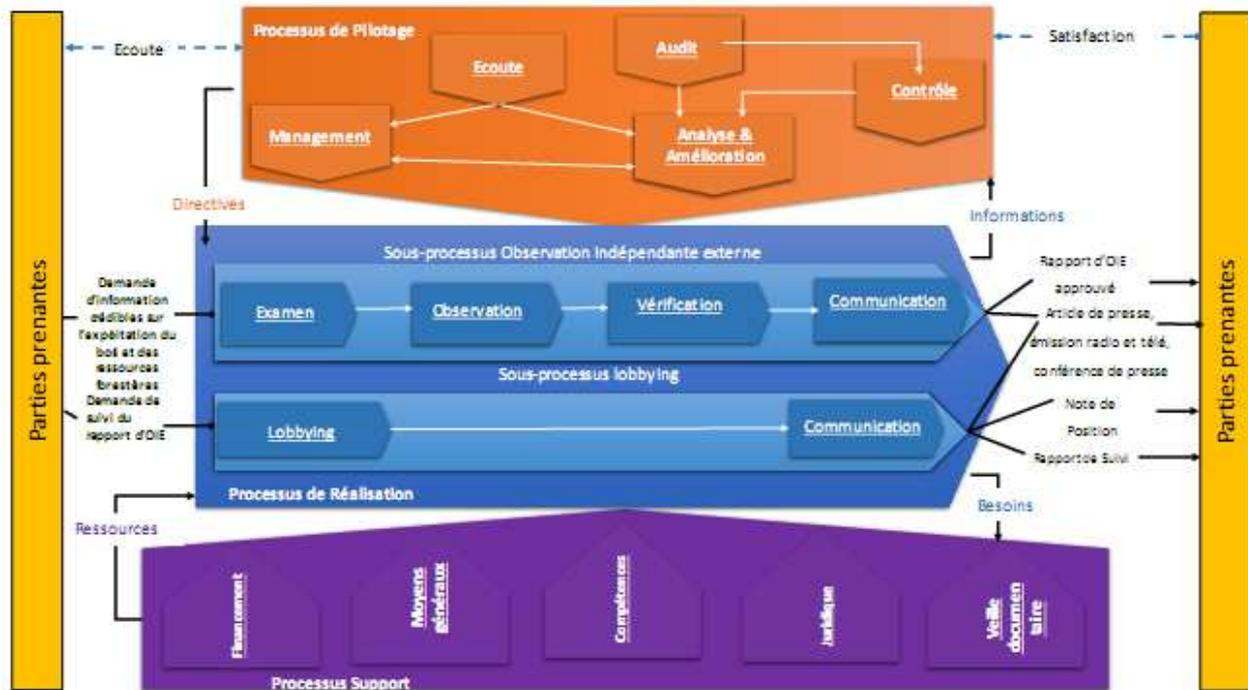
4. Fonctionnement du SNOIE

Le SNOIE a une structure organisationnelle et une structure opérationnelle. La structure organisationnelle comprend :

- une assemblée générale composée des représentants des OSC membres du système ;
- une coordination qui est une OSC désignée par l'ensemble des organisations du système ;
- un organe technique constitué des experts de différents domaines pertinents de la gestion des forêts, qui coordonne les activités sur le terrain ;
- les structures décentralisées qui sont les OSC mettant en œuvre de manière quotidienne les activités d'OIE.

La structure opérationnelle du SNOIE est organisée en processus suivant les exigences de la norme ISO 9001 :2008 et comprend : quinze (15) processus élémentaires repartie en trois (03) catégories (Pilotage, Réalisation et Support,). Le processus de pilotage ou de direction coordonne les activités du système, le processus de réalisation qui est le processus métier ou opérationnel du système, produit l'information et le processus support fournit les ressources nécessaires au fonctionnement du processus de réalisation. L'illustration est faite par la figure ci-dessous.





4.1. Processus de pilotage

Ce processus regroupe en son sein tous les processus élémentaires permettant de définir et mettre en place les orientations et stratégies du SNOIE, de contrôler et corriger ses activités, d'analyser et améliorer son fonctionnement. Ces processus au nombre de cinq (05) sont :

- **Le processus élémentaire Management**

Le processus management consiste à déterminer à partir des attentes des parties prenantes, les orientations qui serviront de cadre au pilotage du SNOIE et aussi à identifier, planifier et suivre les actions et ressources nécessaires à l'implémentation des orientations. Les principaux résultats issus de ce processus sont : la stratégie, la politique et l'organisation interne du SNOIE.

- **Le processus élémentaire Contrôle**

Ce processus a pour but de détecter les écarts entre ce qui est constaté et ce qui est prévu dans le fonctionnement des différents processus et à solutionner toutes anomalies, ce processus produit comme résultats des données chiffrées pour le processus Analyse et amélioration et des actions curatives pour les processus contrôle.

- **Le processus élémentaire Analyse et amélioration**

Le processus a pour finalité de collecter et d'examiner les données disponibles pour les processus ainsi qu'à déclencher et à suivre des actions d'amélioration le cas échéant. Il a pour résultats des actions d'amélioration à implémenter.



- ***Le processus élémentaire Audit***

Ce processus vise à analyser l'efficacité des processus. Les résultats obtenus sont des propositions d'amélioration à déclencher par le processus Analyse et Amélioration et des écarts à corriger par le processus Contrôle.

- ***Le processus élémentaire Ecoute***

Le but de ce processus est de collecter des informations sur les attentes des parties prenantes afin de les comprendre et les intégrer dans les orientations générales du SNOIE. Il vise aussi à obtenir des informations sur le niveau de satisfaction des parties prenantes afin de déclencher des actions d'amélioration pour les processus concernés.

a. Processus de réalisation

Le processus de réalisation regroupe l'ensemble des processus élémentaires mises en place au sein du SNOIE pour transformer les demandes des parties prenantes en informations fiables qui les satisfont. Le processus de réalisation comprend deux (02) sous-processus :

- ✓ Le sous processus Observation indépendante externe
- ✓ Le sous processus Lobbying

4.2.1 Sous-Processus Observation Indépendante Externe

Le sous processus observation indépendante externe a pour mission d'observer les activités forestières, vérifier et communiquer les informations sur les activités forestières potentiellement illégales. Il est composé de quatre (04) processus élémentaires.

- ***Le processus élémentaire Examen***

Le processus examen a pour but d'enregistrer, examiner et valider les demandes venant des parties prenantes vers le SNOIE.

- ***Le processus élémentaire Observation***

Le processus vise à planifier l'observation pour une demande d'information validée, de procéder à l'observation proprement dite sur le terrain, et de produire un rapport d'observation indépendante externe qui est transmis au processus Vérification.

- ***Le processus élémentaire Vérification***

Le processus vérification a pour finalité de vérifier les informations contenues dans les rapports d'observation indépendantes externe et ceci après avoir au préalable planifier cette activité.

Ce rapport d'OIE approuvé, il est transmis au processus communication.



- ***Le processus élémentaire Communication***

Ce processus a pour mission de relire et de communiquer à l'entité ayant fait la demande d'information ou tout autre personne susceptible d'utiliser les informations contenus dans le rapport d'OIE. Ces informations se donnent sous forme de rapport de dénonciation ou de publication (article de presse, émission radio et télé, conférence de presse etc.).

- i. **Sous Processus Lobbying**

Le sous processus lobbying vise à suivre et communiquer les résultats de suivi des décisions prises après le rapport d'OIE approuvé, il est composé de deux (02) processus élémentaires.

- ***Le processus élémentaire Lobbying***

Le processus lobbying a pour finalité le suivi des décisions suite à un rapport d'OIE, ses résultats sont transmis au processus communication et communiquer sous forme de rapport de suivi, publication, note de position etc.

- ***Le processus élémentaire Communication***

Le processus communication a pour mission de relire et de communiquer à l'entité ayant fait la demande d'information les résultats sous forme de rapport de suivi ou de publication.

Pour fonctionner de façon optimal les processus de réalisation ont besoin de ressources qui dans le SNOIE leur sont fournies par les processus support.

- b. **Le processus support**

Le processus support regroupe l'ensemble des processus élémentaires ayant pour but de fournir aux autres processus les moyens matériels, financiers, humains ou tout autre moyen nécessaires pour la réalisation de leurs missions. Au sein du SNOIE on dénombre cinq (05) processus élémentaires à savoir:

- ***Le processus élémentaire Financement***

Ce processus financement a pour objectif de rechercher et mettre à la disposition des autres processus les moyens financier dont ils ont besoin pour fonctionner normalement.

- ***Le processus élémentaire Moyens généraux***

Le processus moyens généraux a pour but de fournir aux autres processus du le matériel nécessaire à la réalisation de leurs activités.

- ***Le processus élémentaire Compétences***



Le processus compétences a pour finalité de mettre à disposition des autres processus les compétences dont ils ont besoin pour mener leurs activités. Ces compétences sont fournies soit sous forme de formation (mise à niveau, renforcement de capacité), soit sous forme de personnel à recruter (Staff, experts, consultants...).

- ***Le processus élémentaire Juridique***

Le processus juridique a pour but d'apporter aux autres processus l'assistance juridique en cas de nécessité.

- ***Le processus élémentaire Veille documentaire***

Le processus veille documentaire a pour mission de rechercher et de mettre à la disposition des autres processus les documents et informations règlementaires (textes de lois, arrêtés ministériels, cartes...) à jour nécessaire à l'exécution de leurs activités.

En plus des ressources du processus support le SNOIE optimise également son fonctionnement à travers son processus de pilotage qui définit ses orientations et son organisation interne.



Annexe 5 : Les 11 leçons apprises de l'expérience de l'Observation Externe des Forêts

1. L'observation externe des forêts est une activité qui concourt à la réduction de l'illégalité dans le secteur forestier et à cet effet, les communautés qui sont à la base de cette activité doivent être informées et outillées quant à cette pratique.

Le cas de l'arrondissement de MESSAMENA peut être illustratif de l'impact de la pratique de l'observation externe pour le changement de pratiques et la réduction des cas d'illégalité. Entre 2000 et 2010, les cas d'exploitation illégale des forêts communautaires étaient courants. Mais avec l'action de l'observation externe des forêts faite par l'OSC locale PAPEL et les communautés, et suites aux descentes de la Brigade Nationale de Contrôle et de l'Observateur Indépendant officiel, les cas d'illégalité ont considérablement diminué passant de 04 cas identifiés en 2011, à 01 cas en 2012 et aucun cas d'exploitation illégale des forêts communautaire identifié en 2013 (Cf. rapport PAPEL, 2013). Malheureusement, on constate que la plupart des projets d'observation externe des forêts jusqu'ici couvrent des zones restreintes, et ne s'attaquent pas à tous les arrondissements connaissant l'exploitation illégale.

Suggestions :

Avoir une couverture géographique maximale en matière d'observation externe des forêts en élargissant la formation à d'autres communautés qui ne sont pas encore formées sur les questions d'observation externe.

Avoir un cadre de concertation des acteurs mettant en oeuvre les projets d'observation externe des forêts pour la définition et l'harmonisation des zones d'intervention desdits projets afin d'éviter les doublons et de couvrir la superficie la plus grande possible.

2. Les communautés sont à la base des dénonciations des cas d'illégalité mais lorsque les missions de contrôle arrivent, les dénonciateurs sont rarement associés, et lorsqu'elles le sont, elles ne participent pas à l'organisation des missions et au processus de prise de décision. Elles servent simplement de guide et ne peuvent pas donner d'avis. L'implication des communautés forestières demeure très aléatoire et varie selon l'équipe de Contrôle. Mais dans tous les cas, le statut de « guide » est le plus fréquent.

Suggestion :

Le statut des communautés doit être clarifié et validé par ces communautés et les OSC d'appui. Il doit prévoir que les communautés participent au processus de prise des décisions relatives au contrôle forestier (organisation, orientation et conduite des missions, sanctions, compte rendu, etc.)

3. L'administration forestière et l'observateur indépendant officiel réagissent très lentement pour vérifier les cas d'exploitation illégale dénoncés.

Les missions les plus rapides sont parfois organisées deux semaines après la dénonciation, tandis que les autres ont lieu plus d'un mois après la saisine des autorités compétentes. Certains cas dénoncés n'aboutissent d'ailleurs à aucune intervention de l'Administration ou l'OI officiel. Par conséquent, entre la dénonciation et l'intervention puis la sanction, il y a un délai qui permet la poursuite du pillage des ressources. La lenteur de l'Administration et de l'OI officiel constitue un facteur de relâchement, voire de découragement, des différents acteurs impliqués dans l'observation externe.

4. Les rapports de mission de l'observateur indépendant officiel ne sont pas systématiquement publiés

Nombre de missions de l'OI n'aboutissent pas à des rapports publics et accessibles par tous les acteurs. Lorsque les rapports sont publiés, la relation entre la dénonciation initiale et les résultats de la mission



n'est pas clarifié. Enfin, ces rapports sont parfois publiés après plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après la mission, sans que l'on puisse déterminer exactement les mobiles de cette publication tardive.

Suggestion :

Le mandat de L'Observateur Indépendant officiel devrait fixer clairement des délais entre une dénonciation avérée et une mission de vérification, entre la mission et la publication du rapport de mission. Ces délais devraient être fonction des titres et assez rapides pour ne laisser impuni aucun acte d'exploitation illégale.

5. Les communautés participant à l'observation des activités forestières sont souvent doublement perdantes. Elles perdent la ressource illégalement exploitée et le fruit des ventes aux enchères des bois qu'elles ont contribué à faire saisir : le bois abattu constitue de facto une perte pour les communautés riveraines. En outre, leur dévouement dans la saisie des bois de statut illégal n'est pas récompensé. En effet, les communautés facilitent en amont la collecte de preuves, et par conséquent les missions de contrôle. Pourtant, les recettes issues de la vente aux enchères des bois saisis, des amendes infligées aux contrevenants, repartent directement et exclusivement à l'administration.

A titre d'exemple, en 2012, à la suite de dénonciations faites par plusieurs communautés, la société X opérant dans la région du Centre a été sanctionnée d'amendes de 7 247 598 F CFA, 5 000 000 F CFA puis 15 325 346 F CFA. Les irrégularités observées étaient notamment : bretelles abandonnées ouvertes après passage de l'exploitation favorisant le sciage sauvage, abattage des arbres de moins d'1m30 de diamètre, présence de plusieurs grumes abandonnées sur parcs. Cependant, pas un seul franc CFA de cette sanction pécuniaire n'est revenu aux communautés dénonciatrices.

Suggestion :

Trouver un mécanisme qui permette de récompenser les communautés pour leur participation à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Inclure également les communautés comme bénéficiaires dans la répartition des revenus issus des amendes, des ventes aux enchères, du fonds spécial, du fonds Lab et autres.

6. L'évaluation par les agents commis au Contrôle (Brigade de Contrôle et autres) du préjudice causé par un exploitant à la communauté est le plus souvent disproportionnel et ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble des dommages.

La conduite du contrôle forestier ne va pas jusqu'au bout pour déterminer l'ampleur du préjudice et les sanctions prises jusqu'ici ne reflètent pas l'ampleur du préjudice causé.

Suggestion :

Les termes de référence de l'observateur indépendant officiel et des officiers de police judiciaire doivent être précisés pour inclure l'obligation d'évaluer les préjudices de manière exhaustive, suivant une méthode à définir.

7. Après dénonciations par les communautés des cas d'illégalité, il n'y a pas de réactions et sanctions immédiates de la brigade nationale de contrôle et/ou autres structures/agents commis au contrôle.

La relation entre les cas d'illégalité dénoncés par les communautés et les OSC n'est pas toujours claire. Pour les communautés et les OSC, il n'est pas certain que toutes les dénonciations ayant conduit à des missions aboutissent effectivement à des sanctions, lorsque l'infraction est avérée. Lorsque les sanctions sont appliquées, elles peuvent survenir plusieurs mois après la dénonciation et la mission.

8. les sanctions ne sont pas proportionnelles aux préjudices causés aux communautés



Suggestions :

Le MINFOF devrait mettre sur pied des mécanismes efficaces pour agir avec plus de célérité et prononcer des sanctions dissuasives. Les opportunités alternatives d'arbitrage (règlement bois de l'union Européenne, la CONAC, etc.) devraient être exploités par les parties prenantes.

9. les sources d'information ne sont pas suffisamment protégées.

Il est arrivé que l'identité de dénonciateurs soit connue par les exploitants coupables d'activités illégales, ce qui a conduit à des actes d'intimidation des dénonciateurs.

Suggestions :

Mettre en place des procédures strictes visant à garantir la sécurité et la protection des dénonciateurs issus des communautés ou de la société civile.

Fournir aux communautés des zones marquées par une exploitation illégale intense des informations et formations susceptibles d'améliorer la fiabilité des dénonciations.

Inclure dans le mandat officiel de l'Observateur Indépendant et dans les ordres de mission de la Brigade Nationale de Contrôle une obligation de protection systématique des sources d'information : cette obligation de protection des sources doit également s'appliquer aux structures déconcentrées en charge du contrôle forestier.

10. Les activités d'observation externe des forêts sont jusqu'ici limitées dans le temps et dans l'espace.

Les activités d'observation externe des forêts sont pour la plupart mises en oeuvre dans le cadre des projets portés par les OSC et les communautés. Malheureusement ces projets sont limités dans le temps ce qui pose un problème de durabilité, et de leur efficacité sur le long terme.

Suggestion :

Les acteurs de la gestion durable et notamment l'État et les agences de coopération, doivent reconnaître l'efficacité de l'observation externe qui se déploie à moindre coût, et peut facilement couvrir tout le territoire national. Ils devraient assurer le financement de l'observation externe et faciliter son fonctionnement.

11. Les activités de contrôle forestier et d'observation indépendante des forêts mises en oeuvre jusqu'ici prennent faiblement en compte les aspects d'illégalité liées au non-respect des clauses sociales**Suggestions :**

- *Élargir le champ d'action du contrôle forestier, de l'Observateur Indépendant officiel à d'autres aspects sociaux (non-respect du plan d'aménagement, cahier de charges, etc.)*
- *Rendre publics les cahiers de charge des compagnies afin que les communautés contribuent au contrôle de leur mise en oeuvre*

Liste des organisations signataires :

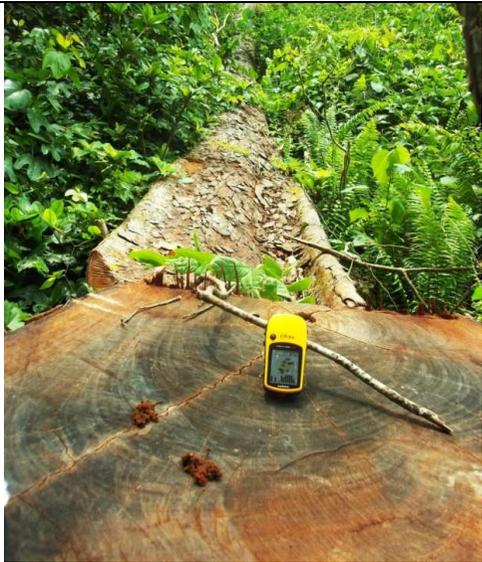
AAFEEN, ABAWOMI, ADD, ADEBAKA, AJDUR, AJESH, APED, APRIAATE, ASBAK, ASTRADHE, BACUDA, CADER, CAFER, CAFT, CAJAD, Cameroun Ecologie, CARFAD, CED, CeDLA, CEFAID, CEREP, CERUT, CEW, COMINSUD, CRADIF, Earth Cameroon, FCTV, FODER, GDA, Greener Pastures, Nature Cameroon, OCBB, ONED, OKANI, PAPEL-Cameroun, PERAD, Planet Survey, ROCAME, ROSE, SAILD, SEFE.



Annexe 6 : Tableau de synthèse des activités d'OIE menées par les membres de la coordination de l'OIE en 2014

Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
						
Somalomo (2 missions d'OIE)	Documenter l'exploitation forestière dans l'UFA 10050	Ets NGBATOU, BASSAM	233537 238419 233240 234012 233400	391043 380113 384453 384523 390871	 <p><i>Parc à bois hors limite de la FC ZIOMAS</i></p>	-Certains membres des communautés locales refusaient de collaborer avec la mission afin de protéger l'exploitant forestier
-Lomié -Messok	Documenter l'exploitation forestière dans les UFA 10041 (Lomié), 10037, 10036 (Messok)	PALLISCO SIM	370233 363544 363505 363456 363473 370317	327917 326003 325741 327922 329274 32822	 <p><i>Bille d'alep abandonnée et située hors de l'UFA 10037</i></p>	-La destruction du pont forestier sur le fleuve Dja par un grumier chargé a contraint la mission à arriver à Lomié à 22 heures. En effet, le véhicule a été coincé dans un borbier situé dans cet endroit pendant une (01) heure pour trouver une voie de contournement. - Plusieurs membres des communautés, responsables des structures de dialogue s'étaient rendus à l'enterrement à Lomié

Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
						pendant le même temps. Les témoignages, les interviews et les actions engagées par les communautés vis-à-vis des opérateurs forestiers n'ont pu être documentés.
Djourn	Documenter l'exploitation forestière dans la VC 0901203).	Ets SOCAMBA	237134 238960 238975 238993	292724 293205 293109 293517	 <p><i>Parc à bois situé dans la zone de superposition de la VC 091203 et la FC MAD</i></p>	Pas de difficultés majeurs.
Djourn	Accompagner la mission de contrôle forestier dans la VC 0901203	Ets SOCAMBA	238134 237134 237135 238852 238960 238993	292724 292726 292728 293170 293205 293217	 <p><i>Des billes de bois abandonnées dans un parc situé dans la zone de superposition FC-MAD et VC</i></p>	Les chutes de bois dans les pistes d'évacuation ont rendu la collecte des données pénible

Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
					0901203	
Lomié	Observer les chantiers d'exploitation forestière dans l'arrondissement de Lomié	SOFONHY, SIM, DINO ET FILS	399740 402318 402238 402293 399484 343286 406750 407180	392217 360841 360839 360911 394596 334647 372875 373077	 <p>Une souche non marquée de Padouk située dans le domaine forestier national</p>	Le véhicule affecté pour la mission a connu des problèmes mécaniques et électriques, causant ainsi une entorse dans la gestion du temps.
Kribi (mission conjointe avec APED)	Observer le déroulement des activités d'exploitation forestière dans quelques Ventes de Coupe qui font l'objet de la récupération de bois dans le DUP et l'extension des plantations d'hévéa d'HEVECAM dans le département de l'Océan	Ets ENGOULOU ABOUTOU, Ets AMOUGOU ABOUI	600291 600594 600157 600508 600538 600610	310855 311170 310903 312740 312720 312566	 <p>Une souche d'azobe non marquée située dans les limites de la VC 0903319</p>	Les pistes forestières de la VC 0903319 étaient impraticables du fait de leur état défectueux. La mission a connu d'énormes problèmes pour se déplacer avec le véhicule 4x4.

Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
			600462 311986 600595 311771 600568 311628 600515 311241 599899	600462 311986 600595 311771 600568 311628 600515 311241 599899	 <p><i>Une souche non marquée dans la VC 0903302</i></p>  <p><i>Billes de bois potentiellement abandonnées dans un parc</i></p>	



Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
						
APED						
Kribi 1 ^{er}	<p>1. Parcourir les limites des ventes de coupe, afin d'observer si celles-ci sont matérialisées ou non, si les coupes ne sont pas hors limites.</p> <p>2. Parcourir les ventes de coupe afin d'observer s'il n'y a pas d'illégalité (souche et billes non marquées, coupe à moins de 30m des cours d'eau, abandon des bille marquées où non marquées, obstruction des cours d'eau...)</p>	ESA	<p>0600462</p> <p>0311986</p> <p>0600595</p> <p>0311771</p> <p>0600568</p> <p>0311628</p> <p>0600515</p> <p>0311241</p> <p>0599899</p>	<p>0600462</p> <p>0311986</p> <p>0600595</p> <p>0311771</p> <p>0600568</p> <p>0311628</p> <p>0600515</p> <p>0311241</p> <p>0599899</p>	 <p><i>Image 1 Séance de formation d'un membre de la communauté, sur une souche non marquée. VC 0903301 (Londji II)</i></p>  <p><i>Collecte des données d'une souche non marquée par un membre de la communauté. VC 0903302 (Bipaga II)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de moyens financiers pour mener à bien les missions d'Observation Indépendantes Externes (OIE). ✓ Manque de matériels adéquats (pas d'ordinateur portable pour la saisie des rapports à temps, manque d'appareil photo numérique pour la prise des photos, manque de trousse de premiers soins en cas d'accidents) ✓ Accueil hostile des communautés (réticences à donner certaines informations liées à notre mission parce qu'elle déclare n'avoir jamais eu de rapport observation).



Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
						
Nomédjoh (Lomié)	Exploitation illégale (dépassement des limites, exploitation près des cours d'eau, détention du carnet des lettres des voitures)	Ets ORIENT BOIS de Mr OYAL Charment, Maire actuel d'Abong-Mbang	342023	369606	 <i>Grumier chargé des bois débités de la forêt communautaire de Nomedjoh embourbé</i>	<p>Malgré les multiples dénonciations, Mr OYAL Charment détient toujours le carnet des lettres de voiture des communautés de Nomédjoh. Il leur réclame un montant d'un million pour tant celui-ci n'avait jamais payé l'argent du mètre cube des communautés.</p>
			342029	369703		
			342120	369757		
			341804	369881		
			342156	369771		
			341915	369797		
			341720	369867		
			341795	369899		
342215	370057	 <i>Bille de moabi abandonnée dans la forêt communautaire de Nomedjoh</i>				
342512	360213					



Localité	Objet de l'OIE	Sociétés concernées	Coordonnées (UTM)		Photos	Difficultés rencontrées
			X:	Y:		
 <p>CAFER</p>						
Ngambé Tikar	Vérification des documents sécurisés	SMK (UTB)/STJJ (UFA 08003)	-	-	 <p>Photo : vérification des documents sécurisés à la direction de la SMK (Ngambé Tikar, Janvier 2014)</p>	Aucune
Mansoh	Vérification des documents sécurisés	EMP (VC)	-	-		Refus de présentation des documents sécurisés



Annexe 7 : Tableau de synthèse des activités de renforcement des capacités par les OSC de la Coordination de l'OIE en 2014

Désignation	Cibles	Objectifs	Photos
 PAPEL			
Formations, suivi et évaluation des comités locaux de gestion des revenus forestiers dans le cadre de l'Arrêté conjoint 0076 (Juin – Décembre 2014)	<ul style="list-style-type: none"> Membres des Comités Villageois Riverains ; Membres du Comité Communal de la Commune de MINDOUROU 	Renforcer les capacités des comités décrites dans l'Arrêté conjoint n° 076/MINATD/MINFI/MINFOF (Comités Communaux/CC et Comités Villageois Riveraines/CR) tout en respectant les interactions entre le CC et les CR et les autres structures impliquées dans la gestion des ressources forestières au niveau communal (CFC et CPF), afin d'assurer la bonne utilisation des revenus provenant de la Forêt Communale	 
Renforcement des capacités de Comités Paysans Forêts (Novembre 2014)	Comités Paysans Forêts (CPF) de l'Arrondissement de Messaména	Renforcer les capacités des membres de bureaux de CPF riverains des UFA gérées par la société SOFOHNY	
 FODER			
		Rendre les Comités Paysans-Forêt aptes pour effectuer des visites de surveillance	

Désignation	Cibles	Objectifs	Photos
<p>Appui à ASD pour la Formation des comités paysans forêt de Yokadouma à l'observation indépendante externe des activités forestières sous APV-FLEGT</p> <p>20-21 Juin 2014 à Yokadouma</p>	Comités paysans-forêts	<p>indépendante des forêts et documenter de manière objective, fiable et utile leurs observations sur les activités d'exploitation forestière. De manière spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les communautés sur leur rôle dans l'observation indépendante et son importance ; - Déterminer les types illégalités forestières et leurs conséquences ; - Collecter sur le terrain des données pertinentes sur les activités forestières illégales ; - Documenter et dénoncer les cas d'illégalités forestières. 	
<p>Appui à APECAM pour la Formation des surveillants communautaires de Batchenga à l'observation indépendante externe des activités forestières sous APV-FLEGT</p> <p>Août 2014 à Batchenga</p>	Surveillants communautaires	<p>Rendre les surveillants Communautaires aptes à effectuer des visites de surveillance indépendante des forêts et documenter de manière objective, fiable et utile leurs observations sur les activités d'exploitation forestière</p> <p>De manière spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les communautés sur leur rôle dans l'observation indépendante et son importance ; - Déterminer les types illégalités forestières et leurs conséquences ; - Collecter sur le terrain des données pertinentes sur les activités forestières illégales ; - Documenter et dénoncer les cas d'illégalités forestières. 	 
 <p>CAFER</p>			



Désignation	Cibles	Objectifs	Photos
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités en équipement d'observation : GPS, clés USB, Groupe électrogène - Un local mis à la disposition de cette structure au niveau de la Commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau d'observation communal (BOC) de l'activité forestière - Poste d'observation communautaire (POC) 	Améliorer le rendement des membres du BOC et POC dans l'observation des activités d'exploitation forestières	 <p>Photo : mobilisation des parties prenantes (administration, UE, CAFER) autour de l'OIE des activités d'exploitation des forêts à Ngambé Tikar – Juillet 2014</p>
Équipement du poste forestier : GPS, clés USB, Groupe électrogène	Poste forestier de Ngambé Tikar	Renforcer l'efficacité et l'efficience du poste forestier dans la réalisation de sa mission de contrôle de l'activité forestière	 <p>Photo : Remise GE au Poste forestier de Ngambé Tikar et au BOC (Mars 2014)</p>
Renforcement des capacités en équipement GPS, clés USB	Entités forestières (FC, VC, UFA)	Encourager les entités forestières au respect de la légalité dans leurs opérations d'exploitation du bois	 <p>Photo : Remise de GPS au BOC (Ngambé Tikar, Juillet 2014)</p>
Collecte et analyses des informations sur les activités des différentes entités forestières	Entités forestières (UFA, FC, VC, UTB)	Établir un Classement des entités forestières pour les amener à s'approprier les critères de légalité selon l'APV-FLEGT	

